

BULLETIN DES QUESTIONS ET REPONSES – Année 2016

N°	Sujet de la demande posée par le Conseiller communal	Date de l'inscription	Réponse fournie par le Collège des Bourgmestre et Echevins																																																																																																			
188	Frais de carburant et de téléphonie en 2015 pour les membres du Collège	15/02/2016	<p>En réponse à votre demande, vous trouverez ci-dessous deux tableaux reprenant les frais de téléphonie et le nombre de litres de carburant consommés par les membres du Collège pour l'année demandée.</p> <p><u>Frais de téléphonie :</u></p> <table border="1" data-bbox="671 539 1482 1043"> <thead> <tr> <th>Nom</th> <th>Fonction</th> <th>Montant annuel alloué</th> <th>Montant imputé</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>M. Maingain</td> <td>Bourgmestre</td> <td>1800 EUR</td> <td>1679,82 EUR</td> <td></td> </tr> <tr> <td>M. Matgen</td> <td>Echevin</td> <td>1020 EUR</td> <td>579,50 EUR</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mme Destrée-Laurent</td> <td>Echevine</td> <td>1020 EUR</td> <td>453,16 EUR</td> <td></td> </tr> <tr> <td>M. Jacquemyns</td> <td>Echevin</td> <td>1020 EUR</td> <td>1017,96 EUR</td> <td></td> </tr> <tr> <td>M. Liénart</td> <td>Echevin</td> <td>1020 EUR</td> <td>1016,40 EUR</td> <td></td> </tr> <tr> <td>M. Thayer</td> <td>Echevin</td> <td>1020 EUR</td> <td>708 EUR</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mme Molenberg</td> <td>Echevine</td> <td>1020 EUR</td> <td>952,52 EUR</td> <td></td> </tr> <tr> <td>M. Bott</td> <td>Echevin</td> <td>1020 EUR</td> <td>1020 EUR</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mme Louis</td> <td>Echevine</td> <td>1020 EUR</td> <td>807,50 EUR</td> <td>*jusqu'au 30/09/2015</td> </tr> <tr> <td>Mme Nahum</td> <td>Echevine</td> <td>1020 EUR</td> <td>1020 EUR</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Frais de carburant :</u></p> <table border="1" data-bbox="671 1155 1482 1615"> <thead> <tr> <th>Nom</th> <th>Fonction</th> <th>Nombre de litres alloués</th> <th>Nombre de litres consommés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>M. Maingain</td> <td>Bourgmestre</td> <td>1640 L</td> <td>859,56 L</td> </tr> <tr> <td>M. Matgen</td> <td>Echevin</td> <td>1400 L</td> <td>864,96 L</td> </tr> <tr> <td>Mme Destrée-Laurent</td> <td>Echevine</td> <td>1400 L</td> <td>211,36 L</td> </tr> <tr> <td>M. Jacquemyns</td> <td>Echevin</td> <td>1400 L</td> <td>512,22 L</td> </tr> <tr> <td>M. Liénart</td> <td>Echevin</td> <td>1400 L</td> <td>1281,92 L</td> </tr> <tr> <td>M. Thayer</td> <td>Echevin</td> <td>1400 L</td> <td>376,76 L</td> </tr> <tr> <td>Mme Molenberg</td> <td>Echevine</td> <td>1400 L</td> <td>1336,70 L</td> </tr> <tr> <td>M. Bott</td> <td>Echevin</td> <td>1400 L</td> <td>767,28 L</td> </tr> <tr> <td>Mme Louis</td> <td>Echevine</td> <td>1400 L</td> <td>963,42 L</td> </tr> <tr> <td>Mme Nahum</td> <td>Echevine</td> <td>1400 L</td> <td>1250,12 L</td> </tr> </tbody> </table>	Nom	Fonction	Montant annuel alloué	Montant imputé		M. Maingain	Bourgmestre	1800 EUR	1679,82 EUR		M. Matgen	Echevin	1020 EUR	579,50 EUR		Mme Destrée-Laurent	Echevine	1020 EUR	453,16 EUR		M. Jacquemyns	Echevin	1020 EUR	1017,96 EUR		M. Liénart	Echevin	1020 EUR	1016,40 EUR		M. Thayer	Echevin	1020 EUR	708 EUR		Mme Molenberg	Echevine	1020 EUR	952,52 EUR		M. Bott	Echevin	1020 EUR	1020 EUR		Mme Louis	Echevine	1020 EUR	807,50 EUR	*jusqu'au 30/09/2015	Mme Nahum	Echevine	1020 EUR	1020 EUR		Nom	Fonction	Nombre de litres alloués	Nombre de litres consommés	M. Maingain	Bourgmestre	1640 L	859,56 L	M. Matgen	Echevin	1400 L	864,96 L	Mme Destrée-Laurent	Echevine	1400 L	211,36 L	M. Jacquemyns	Echevin	1400 L	512,22 L	M. Liénart	Echevin	1400 L	1281,92 L	M. Thayer	Echevin	1400 L	376,76 L	Mme Molenberg	Echevine	1400 L	1336,70 L	M. Bott	Echevin	1400 L	767,28 L	Mme Louis	Echevine	1400 L	963,42 L	Mme Nahum	Echevine	1400 L	1250,12 L
Nom	Fonction	Montant annuel alloué	Montant imputé																																																																																																			
M. Maingain	Bourgmestre	1800 EUR	1679,82 EUR																																																																																																			
M. Matgen	Echevin	1020 EUR	579,50 EUR																																																																																																			
Mme Destrée-Laurent	Echevine	1020 EUR	453,16 EUR																																																																																																			
M. Jacquemyns	Echevin	1020 EUR	1017,96 EUR																																																																																																			
M. Liénart	Echevin	1020 EUR	1016,40 EUR																																																																																																			
M. Thayer	Echevin	1020 EUR	708 EUR																																																																																																			
Mme Molenberg	Echevine	1020 EUR	952,52 EUR																																																																																																			
M. Bott	Echevin	1020 EUR	1020 EUR																																																																																																			
Mme Louis	Echevine	1020 EUR	807,50 EUR	*jusqu'au 30/09/2015																																																																																																		
Mme Nahum	Echevine	1020 EUR	1020 EUR																																																																																																			
Nom	Fonction	Nombre de litres alloués	Nombre de litres consommés																																																																																																			
M. Maingain	Bourgmestre	1640 L	859,56 L																																																																																																			
M. Matgen	Echevin	1400 L	864,96 L																																																																																																			
Mme Destrée-Laurent	Echevine	1400 L	211,36 L																																																																																																			
M. Jacquemyns	Echevin	1400 L	512,22 L																																																																																																			
M. Liénart	Echevin	1400 L	1281,92 L																																																																																																			
M. Thayer	Echevin	1400 L	376,76 L																																																																																																			
Mme Molenberg	Echevine	1400 L	1336,70 L																																																																																																			
M. Bott	Echevin	1400 L	767,28 L																																																																																																			
Mme Louis	Echevine	1400 L	963,42 L																																																																																																			
Mme Nahum	Echevine	1400 L	1250,12 L																																																																																																			
189	Liste des mandats	9/09/2016	<p>En réponse à vos différentes questions, vous trouverez en annexe une liste reprenant une série d'asbl et d'intercommunales dans lesquelles siègent des représentants de la commune, ainsi que leurs noms et les dates auxquelles ces personnes ont été désignées par le Conseil communal.</p> <p>En ce qui concerne les données relatives aux autres asbl reprises dans votre demande, dont les représentants n'ont pas été désignés par le Conseil communal mais bien par statuts ou directement par les organes décideurs, nous vous conseillons de vous adresser directement à celles-ci afin d'obtenir les renseignements sollicités qui par ailleurs figurent dans les rapports d'activités soumis annuellement au Conseil communal lors de l'octroi des subsides.</p> <p>Pour ce qui concerne votre question relative à la rémunération des</p>																																																																																																			

			mandats, nous vous précisons dans une colonne distincte si le mandat exercé est rémunéré ou non. En cas de rémunération, nous ne pouvons en préciser le montant car les autorités communales n'en sont pas informées. + ANNEXE 189
190	Inschakelingscontracten voor jonge werkzoekenden gesubsidieerd door het Brussels Gewest	13/09/2016	In zitting van 7 april 2016 heeft het College van burgemeester en schepenen zijn goedkeuring verleend voor de indiening, in het kader van de oproep voor projecten betreffende inschakelingscontracten, van de 11 volgende aanvragen bij Actiris: <u>Juridische Zaken</u> : 1 jurist en 1 administratief secretaris of een bestuurssecretaris voor de afdeling Gemeente-eigendommen; <u>Technische Diensten-Stedenbouw</u> : 1 technisch assistent; <u>Technische Diensten-Gebouwen</u> : 1 schrijnwerker en 1 elektricien; <u>Sport/Jeugd/Verenigingsleven</u> : <i>Jeugd</i> : 2 animatoren, <i>Stadion</i> : 1 arbeider belast met het onderhoud van de gemeentelijke tennisterreinen, <u>Technische Diensten-Realisatie en Onderhoud</u> : 2 administratieve hulpe (niveau D of C) waaronder 1 medewerker voor de afdeling "bezetting van het openbaar domein" <u>Gemeentekas-Middenstand</u> : 1 administratieve hulp (niveau D of C) In zijn schrijven van 28 juni 2016, meldt Actiris ons dat er subsidies voor 4 betrekkingen aan het gemeentebestuur toegekend worden, namelijk: 2 animatoren voor de Jeugd; 1 technische assistent voor de afdeling Stedenbouw; 1 administratief hulp voor de Gemeentekas-Middenstand. De gemeente en de gewestelijke overheden blijven overleggen voor de selectie van kandidaten die aan de vereiste criteria voldoen.
191	Commentaires et informations relatifs au texte du rapport annuel concernant l'Observatoire du Logement	21/12/2016	En réponse à votre demande, nous vous rappelons qu'en 2013, le Collège vous a proposé de consulter les tableaux de bords établis par l'Observatoire du Logement, et vous avez pu constater, sur place, l'ampleur de ceux-ci pour lesquels vous avez fait part de votre étonnement devant cette tâche. Le rapport annuel reprend toutes les zones investiguées. Toutes les informations recueillies par l'Observatoire du Logement se font par observation, par exemple : tous les noms repris sur les boîtes aux lettres et sur les sonnettes, prise en compte du volume d'un immeuble par rapport aux nombres de boîtes ou de sonnettes. Elles sont comparées dans un premier temps avec les données des services de la Population et de l'Urbanisme et en fonction d'une analyse au cas par cas, l'Observatoire du Logement décide soit d'envoyer un courrier aux occupants d'immeubles (275 lettres envoyées pour la période 2015/2016), soit il s'adresse aux services de la Population, de l'Urbanisme et aux services de Police pour qu'ils puissent agir (plus de 500 informations transmises pour la même période). L'Observatoire du Logement a souvent un retour de ces services et en fonction de ce retour, soit il clôture le « dossier », soit il réoriente vers un autre service compétent. Par ailleurs, le service Finances travaille à identifier les redevables des différentes taxes communales liées au bâti, dont entre autre les taxes sur les bureaux, les parkings, les occupants non-inscrits, les meublés et les kots d'étudiants. Dans ce cadre, le service met sur pied un cadastre précis de l'occupation des immeubles situés sur le territoire de la commune. A ce stade, 14.704 des 22.864 parcelles cadastrales répertoriées en logements, bureaux et parkings, ont été analysées et répertoriées. Le service Finances et celui de l'Observatoire du Logement ont arrêté des modalités de collaboration pour l'échange et le traitement d'informations recueillies par chacun d'eux.

192	Vente du patrimoine communal détaillé depuis 3 ans	21/12/2016	<p>Comme le Conseil communal est à chaque fois appelé à se prononcer sur le principe de la vente d'un bien immobilier, vous connaissez la liste des biens mis en vente.</p> <p>En réponse à votre demande, nous vous communiquons le tableau ci-dessous reprenant la situation de tous les biens concernés :</p> <table border="1" data-bbox="678 376 1477 1509"> <thead> <tr> <th>Adresse</th> <th>type</th> <th>Mise à prix</th> <th>Statut</th> <th>Prix de vente</th> <th>Affectation recette</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avenue du Couronnement 67</td> <td>maison</td> <td>275.000 EUR</td> <td>vendu</td> <td>316.000 EUR</td> <td>Fonds de réserve extraordinaire</td> </tr> <tr> <td>Chaussée de Roodebeek 348/358</td> <td>terrain</td> <td>250.000 EUR</td> <td>vendu</td> <td>326.000 EUR</td> <td>Fonds de réserve extraordinaire</td> </tr> <tr> <td>Hof ten Berg 10-20</td> <td>ferme</td> <td>450.000 EUR</td> <td>vendu</td> <td>520.000 EUR</td> <td>Fonds de réserve extraordinaire</td> </tr> <tr> <td>Avenue du Verseau</td> <td>terrain</td> <td>/</td> <td>vendu</td> <td>3.760 EUR</td> <td>Fonds de réserve extraordinaire</td> </tr> <tr> <td>Jean d'Ardenelaan 9</td> <td>hôtel</td> <td>1.098.500 EUR</td> <td>vendu</td> <td>1.700.000 EUR</td> <td>Fonds de réserve extraordinaire</td> </tr> <tr> <td>Angle avenue Vandervelde/avenue Chapelle-aux-Champ</td> <td>terrain</td> <td>/</td> <td>Échange avec immeuble Staar</td> <td>2.100.000 EUR -1.945.244,70 EUR</td> <td>Fonds de réserve extraordinaire soulte= 154.755,30 EUR</td> </tr> <tr> <td>Avenue Baden Powell 2</td> <td>appartement</td> <td>230.000 EUR</td> <td>vendu</td> <td>230.000 EUR</td> <td>Fonds de réserve extraordinaire</td> </tr> <tr> <td>Wolu-tv</td> <td>réseau câblé</td> <td>8.650.000 EUR</td> <td>vendu</td> <td>14.400.000 EUR (part communale)</td> <td>Fonds de réserve extraordinaire</td> </tr> <tr> <td>Angle rue Kelle/rue de la Station</td> <td>terrain</td> <td>485.000 EUR</td> <td>Pas d'offre</td> <td>/</td> <td>/</td> </tr> <tr> <td>Chaussée de Stockel 99</td> <td>terrain</td> <td>560.400 EUR</td> <td>Pas d'offre</td> <td>/</td> <td>/</td> </tr> <tr> <td>Rue Vervloesem/lles d'Or (Thomas & Piron)</td> <td>terrain</td> <td>/</td> <td>échange</td> <td>1.963.740 EUR -1.046.900 EUR</td> <td>Fonds de réserve extraordinaire soulte= 916.840 EUR</td> </tr> </tbody> </table>	Adresse	type	Mise à prix	Statut	Prix de vente	Affectation recette	Avenue du Couronnement 67	maison	275.000 EUR	vendu	316.000 EUR	Fonds de réserve extraordinaire	Chaussée de Roodebeek 348/358	terrain	250.000 EUR	vendu	326.000 EUR	Fonds de réserve extraordinaire	Hof ten Berg 10-20	ferme	450.000 EUR	vendu	520.000 EUR	Fonds de réserve extraordinaire	Avenue du Verseau	terrain	/	vendu	3.760 EUR	Fonds de réserve extraordinaire	Jean d'Ardenelaan 9	hôtel	1.098.500 EUR	vendu	1.700.000 EUR	Fonds de réserve extraordinaire	Angle avenue Vandervelde/avenue Chapelle-aux-Champ	terrain	/	Échange avec immeuble Staar	2.100.000 EUR -1.945.244,70 EUR	Fonds de réserve extraordinaire soulte= 154.755,30 EUR	Avenue Baden Powell 2	appartement	230.000 EUR	vendu	230.000 EUR	Fonds de réserve extraordinaire	Wolu-tv	réseau câblé	8.650.000 EUR	vendu	14.400.000 EUR (part communale)	Fonds de réserve extraordinaire	Angle rue Kelle/rue de la Station	terrain	485.000 EUR	Pas d'offre	/	/	Chaussée de Stockel 99	terrain	560.400 EUR	Pas d'offre	/	/	Rue Vervloesem/lles d'Or (Thomas & Piron)	terrain	/	échange	1.963.740 EUR -1.046.900 EUR	Fonds de réserve extraordinaire soulte= 916.840 EUR
Adresse	type	Mise à prix	Statut	Prix de vente	Affectation recette																																																																						
Avenue du Couronnement 67	maison	275.000 EUR	vendu	316.000 EUR	Fonds de réserve extraordinaire																																																																						
Chaussée de Roodebeek 348/358	terrain	250.000 EUR	vendu	326.000 EUR	Fonds de réserve extraordinaire																																																																						
Hof ten Berg 10-20	ferme	450.000 EUR	vendu	520.000 EUR	Fonds de réserve extraordinaire																																																																						
Avenue du Verseau	terrain	/	vendu	3.760 EUR	Fonds de réserve extraordinaire																																																																						
Jean d'Ardenelaan 9	hôtel	1.098.500 EUR	vendu	1.700.000 EUR	Fonds de réserve extraordinaire																																																																						
Angle avenue Vandervelde/avenue Chapelle-aux-Champ	terrain	/	Échange avec immeuble Staar	2.100.000 EUR -1.945.244,70 EUR	Fonds de réserve extraordinaire soulte= 154.755,30 EUR																																																																						
Avenue Baden Powell 2	appartement	230.000 EUR	vendu	230.000 EUR	Fonds de réserve extraordinaire																																																																						
Wolu-tv	réseau câblé	8.650.000 EUR	vendu	14.400.000 EUR (part communale)	Fonds de réserve extraordinaire																																																																						
Angle rue Kelle/rue de la Station	terrain	485.000 EUR	Pas d'offre	/	/																																																																						
Chaussée de Stockel 99	terrain	560.400 EUR	Pas d'offre	/	/																																																																						
Rue Vervloesem/lles d'Or (Thomas & Piron)	terrain	/	échange	1.963.740 EUR -1.046.900 EUR	Fonds de réserve extraordinaire soulte= 916.840 EUR																																																																						
193	Part communale dans l'exemption de la taxe passeport 12-17 ans inclus	21/12/2016	<p>En réponse à votre demande, nous vous informons tout d'abord qu'aucune obligation ne régit la possession d'un passeport en Belgique, ce dernier étant un document de voyage, indispensable pour voyager dans certains pays hors Union Européenne qui le demandent. Il est donc difficile de donner un chiffre fiable sur le nombre de personnes potentiellement concernées, et ce d'autant plus que la population est mouvante au jour le jour, les habitants d'hier n'étant pas ceux de demain.</p> <p><u>En ce qui concerne les 12-17 ans</u>, à ce jour, 2107 habitants sont potentiellement concernés. En 2015, 210 personnes de la tranche d'âge 12-17 ans ont obtenu un passeport, pour une recette totale de 11.235 EUR.</p> <p><u>En ce qui concerne la tranche 18-23 ans</u>, 2309 habitants sont potentiellement concernés. Toutefois, il ne nous est pas possible de donner des chiffres pour cette tranche d'âge en 2015, cette statistique n'étant pas fournie dans nos programmes en raison du fait que cette tranche d'âge fait indivisiblement partie des adultes.</p>																																																																								

194	Règlement-taxe sur la délivrance des documents administratifs - exemption BIM et OMNIO - Renseignements complémentaires.	21/12/2016	<p>En réponse à votre demande, nous vous communiquons les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au niveau du service Population : Comme déjà signalé à maintes reprises précédemment, les exemptions du paiement de la taxe sur la délivrance de documents administratifs recouvrent un panel très large, se fondant principalement sur les dispositions prévues par le Code du droit de Timbre (pour mutuelle, pour pension, pour école, pour affaires administratives, pour habitation sociale, pour l'obtention d'une prime,...). Les personnes sous statuts BIM et OMNIO sont souvent incluses dans les catégories définies soit dans le code, soit dans le règlement-taxe mais la logique de l'administration est d'exempter de paiement la délivrance d'un document en fonction de la destination du document et non du statut du demandeur, ce qui donne un avantage plus large à la population. Pour preuve, en 2015, le service Population a délivré, pour l'ensemble des certificats (certificat de milice, certificat de nationalité, certificat de résidence, certificat de résidence avec historique, certificat de vie, composition de ménage), 13.304 documents, dont 11.245 documents délivrés à titre gratuit, soit 84 %. • Au niveau du service F.A.S.E. : celui-ci ne gère que les ristournes eau et télédistribution accordées aux personnes ayant le statut BIM ou possédant une reconnaissance officielle d'un handicap. En 2015, le règlement ne s'appliquant qu'aux personnes ayant le statut BIM, il y a eu environ 460 personnes qui ont pu en bénéficier pour un montant de 53.594,75 EUR. • Au niveau du service Finances : celui-ci reprend dans le règlement-taxe toute une série de rubriques permettant d'obtenir une exemption dont nous vous transmettons une copie en annexe. <p>+ ANNEXES 194</p>
-----	--	------------	--

INTERCOMMUNALES - ASBL - ASSOCIATIONS : Gestion et représentation

15/03/2017

Nature	Nom	Nbre dél.	Délégué commune	Date C.C.	Terme du mandat	candidats à proposer par l'opposition	Rémunération oui/non
ASBL	Centre culturel WOLUBILIS répartition selon pacte culturel	8 7+1	Maingain (mbre de droit) - Deroubaix - Nahum - Allaer - Calmeyn	26/03/2007 - 18/02/2009 28/06/2010 - 21/02/2011 27/05/2013 - 23/11/2015 23/05/2016	3 ans -->2019	1 mr 1 écolo 1 cdh	non
ASBL	Comité culturel de WSL répartition selon pacte culturel	16 15+1	Maingain (mbre de droit) - Bette - Frankignoul - Nahum - de Harenne - Deroubaix - Allaer - Deville	15/10/2007 - 21/02/2011 (pour 3 ans) - 27/05/2013 23/05/2016	3 ans -->2019	3 mr 2 écolo 1 cdh 1 ps	non
ASBL	Village culturel répartition selon pacte culturel	16 15+1	Maingain (membre de droit) - Bette - Caron - Frankignoul - Nahum - Lemaire - Deroubaix - Deville - Allaer	15/10/2007 - 21/02/2011 (pour 3 ans) - 27/05/2013 23/05/2016	3 ans -->2019	3 mr 2 écolo 1 cdh 1 ps	non
SCRL	Société coopérative de logement moyen (SCLM)	5	Maingain - Nahum - Bott - Lemaire - Schuermans	17/10/2011 23/11/2015	nouveau conseil	1 mr	non
ASBL	Wolu-Vert	1	Louis	28/06/2010	conseil	1 ps 1 mr	non
ASBL	Agence locale pour l'emploi (ALE)	7	Bott - Deville	17/12/2012	nouveau conseil	non	non
ASBL	Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale (AVCB)	1	Matgen G.	17/12/2012 15/04/2013 (CA + AG)	nouveau conseil		
SCRL	BRULABO (Laboratoire intercommunal de chimie et bactériologie)	2	De Valckeneer	17/12/2012	nouveau conseil		oui
SCRL	Comité de concertation régional bruxellois auprès de VIVAQUA	1	Calmeyn A.	17/12/2012	nouveau conseil		oui
ASBL	ERIP (Ecole régionale intercommunale de police)	2	Maingain (AG) JJ. Vandeveld	17/12/2012	nouveau conseil		non
SA	ETHIAS	1	Nahum	17/12/2012	nouveau conseil		oui
SCRL	L'Habitation Moderne	8	Vandeveld, Begyn, de Maere, Maingain, Mélard, Bott (27/05/2013), Lienart et Allaer (26/05/2015)	17/12/2012 26/05/2015	nouveau conseil		oui
SA	HOLDING COMMUNAL	4	Liénart (Veldekens)	17/12/2012	nouveau conseil		non
SCRL	HYDROBRU (Intercommunale bruxelloise de distribution et d'assainissement d'eau)	2	Charue	17/12/2012 18/03/2013	nouveau conseil		oui
ASBL	IRISTEAM	1	Liénart (candidat)	15/04/2013	5 ans (candidat AG)		
ASBL	Maison Energie Huis	2	Matgen Lienart	15/04/2013 2/06/2014	nouveau conseil		dissolution
ASBL	CESI (Service ext. prévention et protection au travail)	1	Begyn S.	17/12/2012 25/02/2013	nouveau conseil		
SCRL	SIBELGA & INTERFIN	1	Deville	17/12/2012	nouveau conseil		oui

INTERCOMMUNALES - ASBL - ASSOCIATIONS : Gestion et représentation

15/03/2017

SCRL	Société coopérative Kapelleveld	1	Nahum	17/12/2012 (Louis) 23/11/2015	nouveau conseil		fini
SCRL	SDRB (Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale)	1	Nahum (AG)	17/12/2012	nouveau conseil		oui
SA	SCRL (Société régionale de crédit au logement (Etterbeek)	1	Nahum	17/12/2012	nouveau conseil		non
SCRL	VIVAQUA	2	De Valkeneer - candidature non retenue --> pas de représentation au CA	17/12/2012 26/05/2015	nouveau conseil		
ASBL	Mission locale pour l'emploi	1	Bott (AG)	24/06/2013	conseil		non
ASBL	Antenne Inter universitaire	1	Molenberg	28/06/2010	conseil		non
ASBL	KANGOUROU (BOOMERANG) Crèche d'accueil	3 (statuts)	Maingain - Louis - S. Visart de Bocarmé	20/04/2009 = création	statuts	1 ecole en lieu et place S. Visart	non
ASBL	Dimension +	7	Lienart - Destrée - Désir - Vanderwaeren - Henry - Bette	Collège du 10/11/2010	statuts	1 mr	non
ASBL	Wolu-International	5 (statuts)	Bette F - Lienart - Jaquemyns P - Frankignoul - Maingain	19/09/2011 stat. (durée 3 ans)	statuts	1 ps 1 mr	
ASBL	Action sociale	1	Molenberg	28/06/2010	Conseil		

Article 4.

Sont exonérés de la taxe :

- a) les pièces dont la délivrance est déjà soumise au paiement d'un droit au profit de la commune, en vertu d'une loi, d'un arrêté royal ou d'un règlement de l'autorité ;
- b) les pièces délivrées aux autorités judiciaires, aux administrations publiques, institutions y assimilées et aux établissements d'utilité publique ;
- c) les pièces qui doivent être délivrées gratuitement par l'administration communale, en vertu d'une loi, d'un arrêté ou d'un règlement quelconque de l'autorité ;
- d) les pièces délivrées à des personnes dont l'indigence est dûment constatée ;
- e) les autorisations relatives à des manifestations religieuses ou politiques, celles à délivrer aux œuvres de bienfaisance pour l'organisation d'une fête, d'un bal ou d'un cortège ainsi que pour le placement d'un calicot sauf si le calicot porte une publicité commerciale ;
- f) les pièces destinées à faire titre de l'autorisation d'exercer une activité qui, comme telle, est déjà frappée d'une imposition ou d'une redevance au profit de la commune ;
- g) les pièces sollicitées en vue d'obtenir un abonnement scolaire ou de travail ou un prix réduit sur les transports en commun ;
- h) les certificats attestant la composition d'une famille, pour permettre à un chef de famille nombreuse d'obtenir une réduction sur le prix des transports publics ;
- i) les certificats de vie délivrés pour permettre l'encaissement de pensions, rentes, allocations sociales et de pensions à charge des pouvoirs publics ;
- j) les expéditions, copies ou extraits des décisions du Conseil communal et du Collège des bourgmestre et échevins délivrés, en tant que ces décisions les concernent, aux agents et anciens agents de l'administration communale, ainsi qu'à leurs ayants droit ;
- k) les certificats de bonnes vie et mœurs, ainsi que les copies certifiées conformes, délivrés aux chômeurs et aux jeunes travailleurs en période d'attente des allocations de chômage, sur présentation respectivement de la carte de contrôle et de quittance C3 et de leur document A23, et ce uniquement en vue de la recherche d'un emploi.